



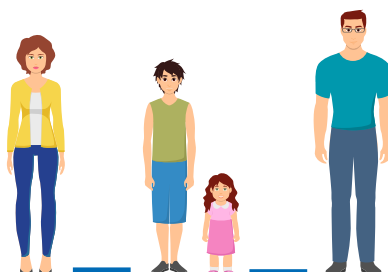
SÉPARATION



SÉANCES D'INFORMATION



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



LES SÉANCES D'INFORMATION « PARENTS APRÈS LA SÉPARATION », QU'EST-CE QUE C'EST ?

Quand un couple se sépare, il est parfois difficile de s'y retrouver dans son rôle de parent et de savoir quels seront les impacts sur les enfants. Les séances d'information « Parents après la séparation » permettent de s'informer sur les conséquences d'une séparation, pour préserver l'intérêt des enfants et les protéger des conflits. Elles permettent de :



Mieux comprendre ce qui se passe lors d'une séparation



Se pencher sur vos responsabilités parentales



Identifier les répercussions de votre séparation sur vos enfants



Prendre les décisions sur l'organisation familiale à mettre en place

EST-CE QUE JE PEUX ASSISTER AUX SÉANCES D'INFORMATION ?

Ces séances d'information s'adressent à tous les parents pendant ou après la séparation. Elles sont collectives et se déroulent sans la présence des enfants. La présence des deux parents est recommandée mais pas obligatoire. Si vous avez accepté l'accompagnement d'un travailleur social de la Caf, vous pouvez discuter avec lui des séances d'information : il vous aidera à prendre votre décision.

COMMENT CES SÉANCES VONT SE DÉROULER ?

Si vous êtes intéressé(e), vous allez être invité(e) à participer à une séance avec d'autres parents. Elle sera animée par des professionnels comme des juristes, des médiateurs familiaux ou des travailleurs sociaux par exemple. Les sujets suivants y seront abordés :



Les aspects sociaux et psychologiques de la séparation



Les réactions et besoins des enfants en fonction de leur âge



La communication entre parents et avec l'enfant



Des informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce



Le recours éventuel à la médiation familiale



Les contacts utiles près de chez vous

Des séances sont anonymes et tout ce qui sera dit restera confidentiel.

EST-CE QUE JE DOIS PAYER POUR PARTICIPER ?

Les séances d'information « Parents après la séparation » sont gratuites et sans engagement de votre part.

ET SI JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS ?

- > Rendez-vous sur www.caf.fr pour avoir plus d'informations sur les offres de la Caf en cas de séparation
- > Rendez-vous sur www.monenfant.fr pour accéder à des conseils pratiques pour les parents au quotidien